

De : jf.freund <jf.freund@cnpf.fr>
Envoyé : mercredi 4 juin 2025 09:57
À : Nathalie GOUGELIN <gougelin.nathalie@be-ecolor.fr>;
cedric.trochain@cc3m.fr
Cc : 'Laurie MULLER' <laurie.muller@cnpf.fr>
Objet : Re: PLU Gerbéviller

Bonjour

A la lecture du document j'ai quelques réflexions. Il est vrai que Gerbéviller est une zone avec de nombreuses forêts et de nombreux Documents de Gestion Durable (DGD)

Ces DGD ont été agréés par le Cnpf et à ce titre ils s'exonèrent des règles du PLU, notamment avec un programme des coupes et travaux qui permet aux propriétaires d'effectuer des coupes sans accord préalable. La forêt aujourd'hui est sous beaucoup d'autorisation et de réglementation (code forestier) qui la protège efficacement.

Néanmoins pour une meilleure compréhension nous souhaiterions que la forêt soit classée en Zone N comme vous l'avez fait mais accentué avec une zone Nf dans laquelle tout est interdit sauf les constructions liés (de 20m² max) à l'exploitation forestière et ou la chasse.

Merci de prendre en compte ces réflexions et si vous avez des questions n'hésitez pas à revenir vers nous.

Cordialement

--

Jean François FREUND
Technicien Départemental de Meurthe et Moselle
CNPf Grand Est
11 rue de la Commanderie
54000 Nancy
06 71 57 65 37
jf.freund@cnpf.fr